



VÉHICULE À USAGE SCOLAIRE
NIVEAU DE SERVICE ESCOMPTÉ

DÉTAILS PARTICULIERS AU SUJET DES ÉLÈVES QUI SONT TRANSPORTÉS

Le ou la propriétaire ou le transporteur doit informer le conducteur ou la conductrice de réserve au sujet des « détails particuliers » concernant les besoins particuliers des élèves transportés à bord du véhicule.

Le conducteur ou la conductrice doit connaître les « détails particuliers » ayant trait au transport des élèves ayant des besoins particuliers et en assurer la confidentialité.

CONFIDENTIALITÉ

Il est inacceptable de transmettre des renseignements confidentiels aux conducteurs et aux conductrices par le biais d'une radio bidirectionnelle.

PROCÉDURES DU CONSEIL SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Tous les conducteurs et conductrices des élèves ayant des besoins particuliers doivent respecter les procédures décrites dans le manuel du conseil scolaire intitulé « Transporting Special Needs Students » (Transport des élèves ayant des besoins particuliers).

HEURES PRÉVUES D'EMBARQUEMENT

Le conducteur ou la conductrice doit maintenir chaque jour les mêmes heures d'embarquement et de débarquement prévues.

TEMPS D'ATTENTE

Il incombe aux parents de veiller à ce que les élèves soient prêts au moins cinq (5) minutes avant l'heure d'embarquement prévue.

Le conducteur ou la conductrice doit demeurer dans le véhicule avec les passagers et ne doit pas « sonner » pour les élèves qui sont en retard pour l'embarquement à l'école ou à la maison.

SIGNALEMENT DES PROBLÈMES

Le conducteur ou la conductrice doit signaler au conseil scolaire les élèves qui :

- a) sont constamment en retard
- b) ont un problème de comportement dans le véhicule.

SOULÈVEMENT DES ÉLÈVES

À moins d'indication contraire de la part du conseil scolaire, le conducteur ou la conductrice ne doit pas soulever les élèves pour les embarquer à bord du véhicule ou les débarquer du véhicule.

ÉLÈVE(S) AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Les élèves ayant des besoins particuliers doivent être confiés aux soins d'une personne adulte (parent/tuteur ou tutrice/gardienne).